



LETTRE OUVERTE A MADAME LA PRESIDENTE DE LA CAP DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Le 9 novembre 2017

Madame la présidente,

Nos organisations syndicales ont été destinataire ce jour d'une invitation à nous rendre le 21 novembre à une réunion proposée par l'administration, en réponse à notre demande.

Or vous n'ignorez pas que cette requête avait pour objectif initial de pouvoir discuter des modalités d'avancement du corps des assistants de service social, suite aux incidents de la CAP de décembre 2016. Elle devait avoir lieu en amont de la prochaine CAP. Certes, la date que vous nous proposez précède la CAP de près de deux semaines. Néanmoins, cette proposition relève davantage de la plaisanterie de mauvais goût plutôt que de la volonté de dialogue social que vous avez cru bon de revendiquer haut et fort lors de la CAP de juin dernier.

Pourtant nous avons anticipé bien largement cette réunion puisque nous l'avons demandée il y a un an. Vous n'êtes certes pas responsable des engagements de votre prédécesseur, mais nous l'avons réitérée en juin. Nous avons alors précisé que l'objectif était de pouvoir reprendre les modalités d'avancement avant la publication de la circulaire qui allaient les régir.

Alors que devons- nous penser de la date que vous nous proposez ? Non seulement la circulaire est diffusée depuis plusieurs semaines, mais en plus les délais de transmission des documents relatifs à l'avancement seront dépassés. Vous nous proposez par ailleurs une heure par organisation syndicale en tout et pour tout. En somme, ce n'est qu'une déclinaison des modalités de dialogue social initiées par le gouvernement : un passage en force sous couvert de discussions.

Si nous avons toujours souhaité un travail constructif avec l'administration, dans un objectif commun -nous voulons le croire- de prise en compte des intérêts de notre corps de métier, nous ne serons pas complices de cette caricature de dialogue social.

Avons-nous si peu d'intérêt aux yeux de notre ministère pour que nos demandes, pourtant si légitimes et demandant peu d'organisation, soient traitées avec autant de légèreté ?

Rappelons que cette nouvelle preuve d'inconséquence suit de près l'annonce du report de notre passage en catégorie A par le gouvernement. Comment ne pas voir dans ce cumul d'atteintes à notre corps de métier l'expression d'un mépris totalement décomplexé ?

Aussi nous ne nous présenterons pas à la « réunion » proposée le 21 novembre. Elle aurait du se tenir depuis des mois, mais vous n'avez pas jugé utile de répondre à notre demande pourtant légitime. Ce mépris ouvertement affiché en dit long sur les intentions du ministère de la justice à l'égard de ses assistants de service social.

Notre souhait de travailler sur l'avancement reste intact. Mais ce travail aurait dû être fait en amont, c'est à dire dès le début de l'année 2017, avec l'ensemble des organisations syndicales qui souhaitent y participer. Il ne doit pas être cantonné à un entretien d'une heure qui n'aura comme objectif que de nous seriner le seul et unique argument du mérite. Il devra expliquer comment ce mérite peut être comparé entre les ASS de la DAP, de la PJJ et du SG. Il devra mettre à plat le critère géographique inique et totalement délirant imposé par l'administration l'an dernier. Et il devra surtout être mené avec une réelle volonté de votre part d'entendre nos demandes plutôt que de les rejeter avec la suffisance que nous avons du supporter jusqu'à présent.

Les représentants de la liste CGT-FSU à la CAP des ASS Justice

Ce courrier sera rendu public